

Année scolaire 2015-2016

DOSSIER ENSEIGNANT

MODALITES D'ADMISSION VERS LES EGPA

Elèves issus de l'école élémentaire

Circulaire: n°2015-176 du 28 octobre 2015

Public concerné par les EGPA

Les EGPA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent à fortiori des lacunes importantes dans l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle des approfondissements.

L'EGPA n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

En application des dispositions de l'article L.351-1 du code de l'éducation, l'EGPA scolarise également des élèves qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation et ont fait l'objet d'une décision d'orientation de la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) mentionnée à l'article L.146-9 du code de l'action sociale et des familles.

De même, ces structures ne concernent pas les élèves qui peuvent tirer profit d'une mise à niveau grâce aux différents dispositifs d'aide et de soutien existant au collège.



- En conseil des maîtres : repérage des élèves concernés.

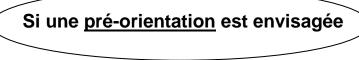


- Au cours d'un entretien, lors d'une équipe éducative, le directeur informe les représentants légaux des difficultés de l'élève et les informe sur les objectifs et les conditions de déroulement des enseignements adaptés du second degré et une éventuelle pré-orientation vers ces enseignements.

CM₂

1^{er} trimestre :

- bilan psychologique.
- médecin scolaire avisé.
- conseil des maîtres avec le psychologue scolaire : étude de la situation de l'élève.



Les représentants légaux sont informés et donnent leur avis lors d'une équipe éducative.



Le directeur transmet, à l'IEN de circonscription, le dossier complet pour le **lundi 14 décembre 2015**



Etude des dossiers et avis de l'IEN Transmission des dossiers à la CDOEA pour le

vendredi 18 décembre 2016



Décision de l'Inspectrice d'Académie, directrice académique Des services départementaux l'éducation nationale en CDOEA Plénière du

jeudi 7 janvier au mardi 12 janvier 2016

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier complet doit comporter :

- ✓ La fiche de renseignements administratifs complétée (Volet 1) ;
- ✓ La fiche de parcours scolaire (Volet 2);
- ✓ La fiche de synthèse école (Volet 3) ;
- ✓ La proposition de pré-orientation en EGPA (Volet 4);
- ✓ L'avis des représentants légaux (Volet 5);
- ✓ La fiche des pièces à fournir (Volet 6);
- ✓ Des données permettant d'évaluer la maîtrise des compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin de l'école primaire : un extrait du livret de compétences, une copie des bilans scolaires,...
- ✓ Le cas échéant le PPRE ou le PAP mis en place pour l'année 2015-2016;
- ✓ Le compte-rendu de la dernière équipe éducative reprenant la proposition de préorientation émanant du conseil des maîtres;
- ✓ Le bilan psychologique sous pli confidentiel joint au dossier;
- ✓ Une évaluation sociale sous pli confidentiel joint au dossier (si l'élève est suivi par un service social). <u>Document obligatoire pour une demande de pré-orientation en EREA</u>;
- ✓ Eventuellement, des informations médicales transmises par le médecin scolaire sous pli confidentiel au médecin scolaire membre de la commission plénière.
- ✓ Des productions **datées** de l'élève : travaux représentatifs des difficultés et des réussites de l'élève, comportant les consignes et des remarques quant aux conditions de passation :
 - Des situations problème avec énoncés en mathématiques,
 - Des opérations avec et sans retenues,
 - Des productions d'écrits (premiers jets non corrigés comportant la consigne),
 - Des dictées non corrigées.

Les représentants légaux sont avertis de la transmission du dossier et sont invités à faire connaître tous les éléments qui leur paraîtraient utiles à la commission dont l'adresse leur est précisée.



DOSSIER ELEVE

Circonscription de :		Cachet de l'établissement		
Directeur (trice): Ens	8 ,	_		
Dossier MDPH : oui no Enseignant référent :				
	aire : 2015/2016			
Nom :	Prénom :			
Date de naissance : Classe :				
Proposition de pré-orientation en EGPA p Le :	ar le conseil des r	maîtres		
Avis des responsables légaux Le : ☐ Favorable	□ Défavorable	☐ Absence de réponse		
Avis de l'IEN de circonscription Le : □ Favorable	☐ Défavorable			



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Etat civil de l'élève :

Nom :	Prénom : _			Sexe : M	F
Date de naissance :		Lieu:			
Adresse :					
Représentant (s) légal (aux) : Les		П		uniquement	
Mèi	re uniquement		Autre (famille	e, structure d'a	ccueil)
<u>Coordonnées :</u>					
Père					
Nom :			Prénom :		
Adresse :			Tél. 1 :		
Mère					
Nom :			Prénom :		
Adresse :			Tél. 1 :		
Famille ou structure d'accueil:					
Nom :			Prénom :		
Adresse :			Tél. 1 :		
Services sociaux responsables	de l'enfant				
Nom :			Personne	référente :	
Adresse :			 Tél. 1 ·		



PARCOURS SCOLAIRE

Classe	Dispositifs d'aides mis en place dans et hors de l	'école.
		_
		_
		_
		_
		_
		_
	Classe	



Fiche de synthèse école

	Nom, prénom de l'élève : _		
	Évolution scolaire de l'élève p	oortant sur les deux dernières a	années scolaires :
•			
•			
•			
<u>.</u>	Analyse du conseil des maître		
	MAITRISE DE LA LANG	Acquis et réussites	Difficultés rencontrées
	S'exprimer à l'oral :	OL	
	Lire: (Préciser: Non lecteur, déchiffre, maîtrise la technique, lit couramment un texte court, un texte long, peut lire à voix haute).		
	Comprendre un message écrit : Comprendre un énoncé, une consigne, un texte simple, un texte élaboré.		
	Réaliser un message écrit : Copier un texte sans erreur, écrire lisiblement, rédiger un texte bref. Connaître les principaux outils et les principales règles d'orthographe lexicales et grammaticales.		

MATHEMATIQUES		
<u>Connaître les nombres :</u>		
- entiers (préciser jusqu'où),		
décimaux		
- ordonner et comparer les nombres entiers, décimaux		
(préciser jusqu'où)		
(preciser jusqu' ou)		
<u>Maîtriser les opérations :</u>		
- les 4 opérations et leur sens		
(préciser avec et sans retenue)		
- techniques élémentaires de		
calcul mental		
Résoudre un problème simple		
Connecting at a greature 1		
Connaître et construire les figures géométriques simples		
1150100 Scomeniques simples		
COMPETENCES TRA	ANSVERSALES	
Mémorisation/concentration - A	autonomie/initiative - Rythme de	travail
RELATION AUX AU	TTDEC	
Avec l'enseignant, avec ses cama		
5		
3. <u>Autres remarques</u> :		
3. <u>Autres remarques</u> :		
3. Autres remarques :		
3. Autres remarques :		
3. Autres remarques :		
3. <u>Autres remarques</u> :		
3. <u>Autres remarques</u> :		



PROPOSITION DE PRÉ-ORIENTATION EN SEGPA / EREA

Le conseil des maîtres qui s'est réuni le	a décidé de proposer
la <u>pré-orientation</u> de votre enfant en SE	
Analyza da la cityastian instificant la muonacition du conscil des mo	24
Analyse de la situation justifiant la proposition du conseil des ma	aitres :
Je me tiens à votre disposition pour toute information relative	e à cette proposition de
pré-orientation et vous prie de bien vouloir me retourner le p	lus rapidement possible
l'imprimé joint (Volet 5).	
L	e (la) Directeur (trice) :
(*) Rayer la mention inutile.	
Duá cicio a	

Précision :

En cas d'avis négatif de la commission sur la pré-orientation proposée par l'école vers les enseignements adaptés du second degré, ou de refus de la part des représentants légaux d'une telle pré-orientation, les procédures ordinaires prévues pour les élèves de CM2 sont appliquées. Le passage en 6ème sera alors envisagé.



AVIS DES REPRÉSENTANTS LEGAUX

Nom et prénom de	l'élève :	
Favorable à une p	roposition de pré-orientation	on en EGPA (SEGPA / EREA)*
Défavorable à une	e proposition de pré-orienta	ntion en EGPA (SEGPA /EREA)*
Absence de répon	se.	
(*) Rayer la mention inutil	e.	
Observations des repr	résentants légaux :	
Les représentants légaux	<:	
Date :	Nom / prénom :	Signature :



PIECES A FOURNIR

Cocher les éléments transmis

La fiche de renseignements administratifs complétée (Volet 1);
La fiche de parcours scolaire (Volet 2);
La fiche de synthèse école (Volet 3) ;
La proposition de pré-orientation en EGPA (Volet 4) ;
L'avis des représentants légaux (Volet 5) ;
La présente fiche des pièces à fournir (Volet 6) ;
Des données permettant d'évaluer la maîtrise des compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin de l'école primaire : un extrait du livret de compétences, une copie des bilans scolaires,
Le cas échéant le PPRE ou le PAP mis en place pour l'année 2015-2016.
Le compte-rendu de la dernière équipe éducative reprenant la proposition de pré-orientation émanant du conseil de cycle.
Le bilan psychologique sous pli confidentiel joint au dossier ;
Une évaluation sociale sous pli confidentiel joint au dossier (si l'élève est suivi par un service social). <u>Document obligatoire pour une demande de pré-orientation en EREA.</u>
Eventuellement, des informations médicales transmises par le médecin scolaire sous pli confidentiel au médecin scolaire membre de la commission plénière.
Des productions datées de l'élève : travaux représentatifs des réussites et des difficultés de l'élève, comportant les consignes et des remarques quant aux conditions de passation : • Des situations problème avec énoncés en mathématiques, • Des opérations avec et sans retenues,

- Des productions d'écrits (premiers jets non corrigés comportant la consigne),
- Des dictées non corrigées.